



Baisse du coût du permis de conduire

Fiche pratique publié le **16/11/2018**, vu **912 fois**, Auteur : [RAULINE Sven](#)

Lors d'un déplacement à Lens dans le Pas-de-Calais, Emmanuel Macron a annoncé une « baisse drastique » du coût du permis de conduire.

Lors d'un déplacement à Lens dans le Pas-de-Calais, Emmanuel Macron a annoncé une « baisse drastique » du coût du permis de conduire.

Diverses mesures ont, en effet, été annoncées par le Président de la République, concernant l'obtention du permis de conduire. Ainsi, le code de la route devrait être obtenu dans le cadre scolaire. « Dans le cadre de la loi mobilité, on va drastiquement baisser le coût du permis. (...) Le code, on va l'intégrer à la partie scolaire » a-t-il dit.

Ce projet de loi est actuellement examiné par le Conseil d'Etat et devrait être présenté fin Novembre au Conseil des Ministres.

Ces nouvelles réformes viseraient à faciliter l'obtention du permis de conduire dont les délais et le coût demeurent en hausse. Plusieurs dispositifs ont déjà été entrepris depuis 2014, comme celui du « permis à un euro par jour » qui permet à un candidat de financer plus facilement son permis.

[SVEN RAULINE AVOCAT](#)